



PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril, à dix heures, le comité syndical du syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe s'est réuni en mairie de Nesle sise Place du Général Leclerc à Nesle, sur la convocation qui lui a été adressée le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre conformément aux dispositions de l'article L.2121-12, sous la présidence de M. Xavier BERTRAND, président du comité syndical.

Nombre de délégués titulaires présents (14) :

Région Hauts-de-France : M. Xavier BERTRAND, M. Christophe COULON, M. Olivier ENGRAND, M. Philippe BEAUCHAMPS, Mme. Valérie BIEGALSKI et M. Michel GUINIOT ;
Communauté d'Agglomération de Cambrai : M. Nicolas SIEGLER ;
Communauté de Communes Osartis-Marquion : M. Dominique BERTOUT ;
Communauté de Communes de l'Est de la Somme : M. Frédéric DEMULE et M. Thomas DUCAMPS ;
Communauté de Communes de la Haute-Somme : M. Éric FRANCOIS et Mme. Maryse FAGOT ;
Communauté de Communes de Pays Noyonnais : Mme Sandrine DAUCHELLE et Didier BERANGER.

Nombre de délégués titulaires absents excusé, ayant donné suppléance (2)

Région Haut-de-France : Karima DELLI qui donne suppléance à M. Julien POIX et Daniel LECA qui donne suppléance à M. Jean-Michel MICHALAK.

Secrétaire de séance : M. Julien POIX

M. Xavier BERTRAND, Président du syndicat mixte ouvre la séance du comité syndical des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe à dix heures.

Conformément aux statuts, il demande à M. Julien POIX, d'assurer les fonctions de secrétaire de séance en tant que benjamin de l'assemblée et de procéder à l'appel. Avec 16 délégués présents ou représentés sur 16, le quorum est atteint et le comité syndical peut valablement délibérer.

Le Président propose de démarrer l'ordre du jour suivant :

1. Administration et finances du Syndicat mixte des ports intérieurs

- 1.1. Adoption du budget primitif pour 2024
- 1.2. Appel à cotisation
- 1.3. Ouverture du poste de directeur(trice) du syndicat mixte
- 1.4. Convention de prestation de service avec la Communauté d'agglomération de Cambrai pour l'assistance administrative et financière du syndicat

2. Etudes relatives aux ports intérieurs

- 2.1. Engagement dans la démarche HQE, approbation et signature de la charte

3. Actualités

- 3.1. Enquête publique environnementale du Canal Seine-Nord Europe
- 3.2. Comité des partenaires



Délibération N°CS 2024-2-1.1 : Adoption du budget primitif pour 2024

Le Président passe la parole à M. Nicolas SIEGLER, vice-président en charge des finances.

M. SIEGLER indique que ce budget est le premier du syndicat mixte, il est donc peu élevé et concerne uniquement des recettes et des dépenses de fonctionnement, conformément au rapport d'orientation budgétaire, afin de permettre au syndicat mixte d'être opérationnel.

Les charges à caractère général s'élèvent à 59 500 €, et concernent à titre principal la convention de prestation de service de gestion administrative et financière avec la Communauté d'agglomération de Cambrai pour 20 000 € et des frais de communication sur l'identité du SMPI pour 10 000 €.

Ce budget verra une augmentation significative au cours de sa demi-année d'exécution avec notamment le recrutement du directeur ou de la directrice du syndicat mixte avec une masse salariale estimée à 80 000€.

Concernant les recettes, elles comprennent exclusivement les contributions obligatoires des membres du SMPI. La Région contribue à hauteur 50 % des crédits budgétaires ouverts sur l'année 2024, les CA de Cambrai et CC de Osartis-Marquion à hauteur de 6.25 % et pour finir les CC de la Haute-Somme, de l'Est de la Somme et du Pays de Noyonnais à hauteur 12.5 %.

Le budget s'équilibre à 139 500 € en dépense et en recette.

Le président procède au vote.

La délibération est adoptée (POUR : 14 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 2).

Délibération N°CS 2024-2-1.2 : Appel à cotisation 2024 des membres du syndicat mixte au budget général

Dans la continuité de la délibération sur le budget primitif, le Président passe la parole à M. Nicolas SIEGLER, vice-président en charge des finances.

Il indique que l'appel à cotisation est la traduction du pacte statutaire des membres du syndicat mixte avec la répartition présentée lors de la délibération sur l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé de fixer les montants des contributions financières pour l'année 2024 suivants :

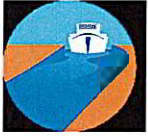
- Région Hauts-de-France – 69 750 €
- Communauté de communes Osartis-Marquion – 8 681.25 €
- Communauté d'agglomération de Cambrai – 8 681.25 €
- Communauté de communes de la Haute Somme – 17 362.50 €
- Communauté de communes de l'Est de la Somme – 17 362.50 €
- Communauté de communes du Pays Noyonnais – 17 362.50 €

Le Président procède au vote.

La délibération est adoptée (POUR : 14 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 2).

Délibération N°CS 2024-2-1.3 : Création d'un poste de Directeur(trice) général(e)

Comme évoqué lors du débat d'orientation budgétaire et comme prévu au budget un directeur ou une directrice va être recruté pour assurer le fonctionnement du syndicat.



**Syndicat mixte
des ports intérieurs
du Canal Seine-Nord Europe**

Dans la phase de mise en place du syndicat, il ou elle s'investira dans le recrutement d'une équipe afin de garantir la passation des contrats relatifs à l'aménagement puis à l'exploitation des ports. Il ou elle aura ensuite à conclure les enquêtes publiques pour l'obtention des autorisations administratives, à effectuer le montage des contrats des concessions et de leur contrôle en assurant la prospection et le dialogue avec les chargeurs pour structurer les écosystèmes portuaires et embarquer l'ensemble des acteurs.

Sa mission sera donc de faire rayonner l'axe portuaire Canal Seine-Nord Europe sur le territoire régional et de le positionner sur la gouvernance de l'axe Seine-Escaut.

Il s'agit d'un emploi fonctionnel de Directeur(trice) général(e) à temps complet, assimilé à un emploi de Directeur général d'une commune de + 40 000 habitants.

Ce poste pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire ou par un agent contractuel.

Le Président précise qu'il recherche un profil très polyvalent.

Le Président appelle au vote.

La délibération est adoptée (POUR : 15 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1).

Délibération N°CS 2024-2-1.4 : Convention de prestation de service avec la Communauté d'agglomération de Cambrai pour l'assistance administrative et financière du syndicat

Le Président invite les membres du comité syndical à adopter cette convention qui permet de confier à la Communauté d'agglomération de Cambrai la gestion administrative et financière du syndicat dans l'attente d'un recrutement par le syndicat d'un personnel administratif dédié.

Pour l'année 2024, le coût des prestations est estimé à 18 800 €, il comprend une quote-part de 30% du temps de travail d'un agent de la Communauté d'agglomération de Cambrai et le coût du logiciel comptable.

Le Président propose au comité syndical d'adopter la convention de prestation de service avec la Communauté d'agglomération de Cambrai et d'autoriser le Président à la signer.

M. SIEGLER, Président de la Communauté d'agglomération de Cambrai se déporte sur ce vote.

La délibération est adoptée (POUR : 15/ CONTRE : 0 / ABSTENTION : 1).

Délibération N°CS 2024-2-2.1 : Engagement dans la démarche HQE, approbation et signature de la charte

Les projets de ports intérieurs portent une ambition de qualité paysagère, architecturale et environnementale. Dans ce cadre, une démarche de certification Haute Qualité Environnementale Aménagement Durable (HQE-AD) a été engagée dès le démarrage des études de maîtrise d'œuvre.

Le Président précise que certains ont eu l'occasion de suivre son avancement depuis avril 2021, le comité de pilotage des ports intérieurs du 15 décembre 2022 a d'ailleurs permis de valider les niveaux d'ambition par thématique.



Syndicat mixte des ports intérieurs du Canal Seine-Nord Europe

Il rappelle également que le Canal Seine-Nord Europe est lui aussi engagé dans une certification HQE Infrastructure.

La démarche HQE permet d'apporter une attention accrue dans la conception des projets sur plusieurs sujets jugés prioritaires (mobilité et accessibilité, énergie et climat, eau, développement, synergie avec le territoire, fonctions productives, services et gouvernance).

Ensuite, elle contribuera à la visibilité des projets en fixant vis-à-vis des aménageurs et des investisseurs des objectifs de qualité sur les aménagements attendus. La charte sera utilisée comme support de communication auprès des partenaires.

Le Président propose d'engager officiellement les projets portuaires dans la démarche de certification HQE et de signer cette charte.

M. Julien POIX demande comment le travail relatif à la construction du référentiel qui répertorie toutes les actions concourantes aux objectifs HQE, indiqué dans la délibération, sera réalisé et s'il est possible de rajouter un volet plus développé sur le tourisme patrimonial.

Le Président précise que les élus seront associés à ce travail et qu'un débat aura lieu lors d'un prochain comité syndical pour valider la démarche HQE. Si un élu manifeste un intérêt particulier lors des travaux préparatoires, au-delà de la logique territoriale, celui-ci pourra être contacté par les services afin de prendre part à l'élaboration du référentiel.

La délibération est adoptée (POUR : 14 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 2).

Point d'actualité n°1 : L'enquête publique environnementale du Canal Seine-Nord Europe

L'enquête publique environnementale du Canal sur les secteurs entre Passel dans l'Oise et Aubencheul-au-Bac dans le Nord s'est clôturée le mardi 2 avril 2024. Elle s'est déroulée dans de bonnes conditions et la commission d'enquête n'a pas fait état d'événements particuliers.

Il a été reçu plus de 600 avis et contributions. Comme c'est généralement le cas lors de ces procédures, les personnes défavorables au projet se sont davantage mobilisées. Ces avis contestent globalement l'opportunité du projet, l'impact sur l'eau, la biodiversité ou la consommation foncière.

Autant de thèmes essentiels sur lequel le dossier mis à disposition du public apportait des réponses précises.

Il y a eu également de nombreux avis positifs, émis notamment par les collectivités, les acteurs économiques, la profession agricole, des chargeurs, des logisticiens, des acteurs portuaires, ainsi que les entreprises fluviales, mais aussi par des habitants de la région.

Les structures et les personnes qui ont suivi l'évolution de ce dossier expriment généralement un avis très favorable. Sous réserve de l'analyse des dernières contributions déposées dans les registres papiers, aucun avis défavorable n'émane des communes ou des intercommunalités directement concernées. Cela traduit bien l'importance de la concertation qui a été menée ces dernières années par la Société du Canal.

Quelques avis ont évoqué les ports intérieurs à la fois comme corollaires indispensables au canal et la nécessité de poursuivre l'optimisation du foncier, notamment pour le monde agricole. Le Président souligne que cette demande a déjà été exprimée pendant la concertation et a été prise en compte dans les études, mais il faut tout de même continuer à en tenir compte.



Le Président précise que des réponses à ces contributions seront apportées dans le cadre d'un mémoire à l'attention de la commission d'enquête et sera rendu public au début du mois de mai.

M. Julien POIX demande des informations plus précises sur le modèle économique du Canal, sur l'efficacité du report modal et sur le passage effectif de transports conteneurs sur le canal. Il précise que le Canal doit être un outil pour décarboner les zones industrielles et les gigafactory implantées dans la région.

Le Président confirme que tout est prévu dans les aménagements portuaires pour la manutention de conteneurs et que les représentants des chargeurs seront invités au comité des partenaires afin d'échanger avec eux sur ce sujet. S'agissant de veiller à l'efficacité du report modal, il s'agit d'une des missions essentielles de ce syndicat.

M. BEAUCHAMPS précise que l'important est d'avoir sur les plateformes des conteneurs pleins et pas des garages à conteneur, qui seraient une solution aux ports hollandais ou belges qui aujourd'hui n'ont plus de place. Il propose d'exclure de manière définitive du cahier des charges le parking des conteneurs vides.

M. GUINIOT indique que le volet touristique doit être davantage réfléchi.

M. COULON indique que ces différents sujets sont d'ores et déjà travaillés à différentes échelles afin de faire en sorte que toutes ces initiatives convergent. Le Président précise que les contrats territoriaux de développement sont à construire et qu'ils devront prendre en compte la dimension touristique. S'agissant du tourisme fluvial (aux abords du canal), cela relève de la compétence des communes ou des intercommunalités concernées.

M. GUINIOT précise qu'au-delà des collectivités, il doit y avoir une ligne directrice en matière touristique sur le parcours du canal pour qu'il y ait une certaine cohérence.

Point d'actualité n°2 : Le comité des partenaires

Le Président donne la parole à M. COULON sur ce point.

Le comité des partenaires qui est proposé consiste à réunir l'ensemble des acteurs locaux autour de l'enjeu des ports intérieurs. Il permettra d'avancer à une échelle locale plus rapidement et de désamorcer les appréhensions qui peuvent exister.

Une liste de partenaires sera communiquée à l'ensemble des élus comprenant les élus locaux, les représentants du monde économique, les chargeurs, les utilisateurs de la voie d'eau, le Canal Seine-Nord Europe, les conseillers départementaux en charge de l'aménagement...

L'idée est de faire du sur-mesure et d'adapter le comité des partenaires aux spécificités locales. Les élus pourront faire des propositions.

M. POIX propose d'intégrer les ports existants aux comités des partenaires. M. COULON propose plutôt de créer des réunions spécifiques sur la politique d'axe afin de ne pas surcharger les comités des partenaires.

M. SIEGLER salue l'existence de ce parlement local notamment afin de convaincre les acteurs locaux sur l'intérêt des ports intérieurs. Il attend que le comité des partenaires soit le sujet des intercommunalités et de la Région en lien avec les acteurs et les habitants. Il faut faire attention à ne pas élargir ce comité plus que nécessaire. Il précise qu'il serait pertinent d'intégrer la commission nationale du débat public au comité des partenaires.



**Syndicat mixte
des ports intérieurs
du Canal Seine-Nord Europe**

Le Président annonce les dates pour les prochains comités des partenaires :

- 29 avril 2024 : Noyon
- 30 avril 2024 : Péronne
- 02 mai 2024 : Marquion-Cambrai
- 03 mai 2024 : Nesle

Il restera à préciser la liste des invités et le contenu de ces réunions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président propose de lever la séance, et remercie la ville de Nesle pour son accueil.

Fait à *Lille* ,le *3/06/24*

Le secrétaire de séance,

Julien POIX

Le Président,

Xavier BERTRAND